

# LA BAISSÉ DE LA FÉCONDITÉ ARABÉ

*La société musulmane a résisté vigoureusement à la baisse de la fécondité, largement en raison du statut des femmes et du rôle des structures familiales\*. Mais ici et là, contrairement aux prévisions pessimistes, elle commence à céder. D'abord dans les républiques orientales d'Union soviétique comme un article de Population\*\* l'a montré il y a peu, puis maintenant, en ordre dispersé, dans un certain nombre de pays.*

*Il est donc temps de dresser des tableaux plus généraux de ces tendances, comme le fait ici Philippe FARGUES\*\*\* avec les données les plus récentes. L'apparent désordre de ces premiers décrochements peut nous rappeler qu'il en fut ainsi dans la France ancienne où certaines régions étaient déjà gagnées par la prévention des naissances tandis que d'autres l'ignoraient encore.*

## Introduction

Au seuil de la seconde étape de leur transition démographique, les populations arabes paraissent hésiter. Jusqu'au début des années 80, leur taux de croissance n'a cessé de s'élever. Pourquoi, tandis que leur mortalité poursuit son déclin, leur natalité demeure-t-elle parmi les plus hautes du monde (tableau 1) ? Dispose-t-on de signes solides pour affirmer que le fléchissement de la fécondité est maintenant bien engagé ?

De nombreux travaux ont été menés au cours des dix dernières années sur la fécondité arabe, en particulier dans le cadre de l'Enquête Mondiale sur la Fécondité (EMF). Ils ont apporté des données fort intéressantes sur les variables individuelles de la fécondité. On a ainsi pu vérifier dans le monde arabe deux résultats bien établis dans d'autres régions en développement : les citadines ont une fécondité inférieure à

---

\* Voir le chapitre de P. Fargues dans *l'histoire de la famille*, « Monde arabe : la citadelle domestique », parue chez A. Colin, en 1986.

\*\* Alain Blum, « La transition démographique dans les républiques orientales d'URSS », *Population*, 2, 1987.

\*\*\* INED.

TABLEAU 1. — MOUVEMENTS NATURELS DE POPULATION DEPUIS 1950 DANS LES PAYS ARABES ET DANS L'ENSEMBLE DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT (TAUX p. 1000)

Période	Pays arabes *			Tous pays en développement		
	Natalité	Mortalité	Accroiss.	Natalité	Mortalité	Accroiss.
1950-55	48,2	24,3	23,9	45,4	24,4	21,1
1960-65	47,9	20,4	27,5	42,8	19,7	23,1
1970-75	44,1	16,3	27,8	38,7	14,0	24,6
1980-85	42,5	12,4	30,1	31,2	11,0	20,2

\* Pays membres de la Ligue Arabe.  
Source : ONU, 1986.

celle des rurales; la scolarisation des femmes, notamment lorsqu'elle se prolonge au-delà de l'enseignement primaire, est un facteur de baisse de la fécondité. Il s'est également confirmé que ces deux variables contextuelles, le secteur de résidence et le niveau d'instruction, agissaient sur la fécondité au travers de trois déterminants proches : deux facteurs de baisse, le retard du premier mariage et le recours à des procédés contraceptifs, et un facteur de hausse, la réduction des temps d'allaitement maternel, les deux premiers l'emportant nettement sur le troisième (Farid, 1987).

Très efficaces pour décrire les différences entre sous-groupes d'un même pays, ces variables ne paraissent en revanche pas suffire à expliquer les différences entre pays (Farid, 1987), ni certaines évolutions de long terme au sein d'un même pays. La Jordanie est plus urbaine que le Maroc; les femmes y sont plus instruites. Pourtant, la fécondité des Jordaniennes dépasse très largement celle des Marocaines. L'Algérie de 1970 est plus citadine et mieux instruite que celle de 1950, mais sa natalité est plus haute. Pourquoi ? Le niveau de la fécondité est un phénomène de société. Pour le comprendre, il ne suffit pas de décrire les individus par certaines de leurs caractéristiques personnelles; on doit les resituer dans leur contexte social.

Le couple conjugal est le cadre exclusif de la procréation dans la société arabo-musulmane. Réciproquement, la procréation constitue ici peut-être plus fortement qu'ailleurs la finalité du mariage : elle en justifie la conclusion, comme elle peut en conditionner la conservation. C'est pourquoi nous privilégierons la nuptialité, au détriment des autres variables intermédiaires amplement traitées par divers auteurs, auxquels nous renvoyons le lecteur<sup>(1)</sup>. Pour autant que la statistique nous y autorisera, nous tenterons de rétablir le lien entre mariage et famille, entre fécondité et rôle de la femme, afin de repérer ce que peut avoir de spécifique la transition des populations arabes.

(1) Pour un bilan comparatif dans les pays qui ont été couverts par l'Enquête Mondiale de Fécondité, on consultera avec intérêt Farid, 1987. Pour l'Egypte, on se reportera à la série *Studies in African and Asian demography* : CDC annual seminar publiée par le Cairo Demographic Centre, qui consacre chaque année divers articles à la fécondité; pour la Tunisie, aux publications de l'Office National de la Famille et de la Population.

## 1. La fécondité à l'aube de la transition ?

Les pays arabes sont maintenant une majorité à avoir collecté et publié des données sur la fécondité<sup>(2)</sup>. Sauf dans les pays où l'enregistrement des naissances à l'état civil est pratiquement complet<sup>(3)</sup>, ces données proviennent d'enquêtes ponctuelles (EMF notamment).

Ces enquêtes fournissent une estimation généralement bonne du niveau de la fécondité du moment (les cinq dernières années par exemple), mais une estimation moins bonne de son évolution passée. Insuffisamment fiable en tout cas pour comparer avec rigueur les rythmes de baisse de la fécondité dans des pays différents. De même permettent-elles de suivre l'histoire des individus interrogés grâce à des questions rétrospectives, mais pas de retracer l'histoire de la société. Elles ne remplacent donc pas en tous points les opérations de statistique administrative (recensements, état civil, données sur l'emploi, etc.), dont la succession est seule à rendre compte avec finesse des évolutions de la population et de la société. Nous y avons recouru le plus systématiquement possible.

En outre, bien que récentes, ces enquêtes sont parfois dépassées : les populations arabes abordent une période de déclin de la fécondité. Ce déclin ne s'est produit ni au même rythme ni au même moment dans tous les pays, si bien qu'il serait hasardeux de mettre à jour des données dont la collecte peut avoir été antérieure à l'amorce de la transition.

Divers indicateurs de la natalité ou de la fécondité<sup>(4)</sup> et de leurs variations dans l'espace et dans le temps sont regroupés aux tableaux 2 et 3, et représentés sur les figures 1 et 2. Voici les quelques remarques qui s'en dégagent.

**1.1. Disparités spatiales** Le monde arabe n'offre pas une image homogène, mais au contraire une gamme étendue de niveaux de fécondité. Lorsque l'on passe du Liban au Yémen du Nord, l'indice synthétique de fécondité varie du simple au double (tableau 2).

La carte de la fécondité (figure 1) révèle des niveaux assez nettement régionalisés : c'est dans la péninsule arabique et au Levant que l'on enregistre la fécondité la plus haute, et en Afrique du Nord la plus basse. Les pays à cheval sur l'Afrique Noire occupent une situation intermédiaire.

(2) Seuls les pays suivants n'en ont pas encore collecté : Arabie Saoudite, Djibouti, Emirats Arabes Unis, Irak, Libye, Oman, Somalie et Yémen démocratique.

(3) Algérie, et Tunisie au Maghreb, Egypte, Koweït et peut-être Syrie au Machreq.

(4) Nous utiliserons tantôt des indices de natalité, tantôt des indices de fécondité, selon les données publiées et les calculs auxquels elles se prêtent. Les taux de natalité sont de mauvais indicateurs pour comparer la fécondité de pays dont les structures par âge et sexe diffèrent : c'est le cas des populations du Golfe, sauf lorsque l'on considère le sous-ensemble des nationaux. Ils sont toutefois suffisants lorsque l'on cherche à apprécier l'évolution de la fécondité du moment dans un même pays, pour peu que sa pyramide des âges ne soit pas trop accidentée, ce qui est le cas des pays considérés dans cet article.

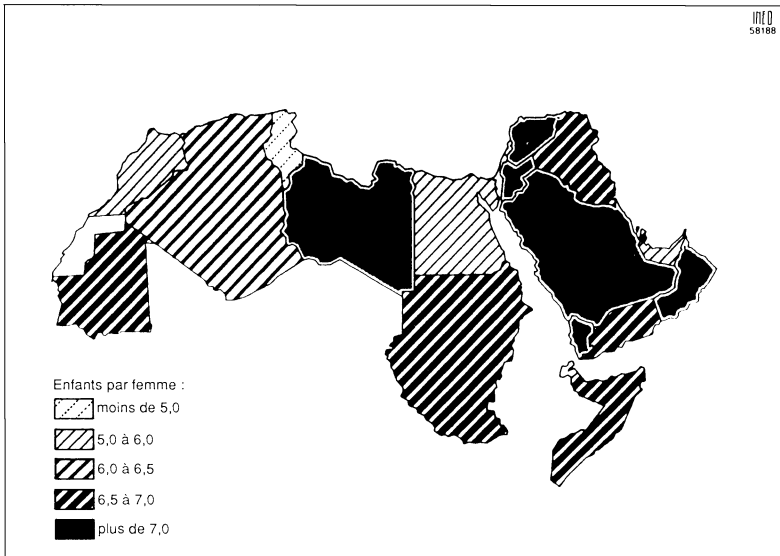


Figure 1 \* — Carte de l'indice synthétique de fécondité générale dans les pays arabes vers 1980-1985

(Source : tableau 2)

\* Hervé Le Bras est l'auteur des programmes de cartographie utilisés pour les figures 1, 7, 9 et 12. Je le remercie de me les avoir communiqués.

Trois pays se détachent nettement de leur environnement, le Liban et les Emirats Arabes Unis, par un indice plus faible, la Libye par un indice plus fort.

Le Liban a vu sa fécondité décliner avant tous les autres pays arabes (Courbage et Fargues, 1975). L'unique enquête nationale sur la fécondité jamais menée dans ce pays date de 1971 (Association Libanaise de la Planification Familiale, 1971). Elle donnait un indice synthétique de fécondité générale égal à 4,57 enfants par femme, alors qu'il atteignait la même année 6 enfants par femme en Egypte et en Tunisie. Une enquête récente sur la population de Beyrouth a révélé que la fécondité avait continué de fléchir dans la capitale libanaise au cours de la guerre civile (Zurayk et al., 1985). C'est pourquoi l'on peut admettre l'estimation de l'ONU (tableau 2).

Pour la Libye et pour les Emirats Arabes Unis en revanche, l'ONU fournit des estimations qui ne reposent sur aucune enquête de terrain. Elles sont trop peu fiables pour que l'on commente leur anomalie apparente<sup>(5)</sup>.

<sup>(5)</sup> La proximité — géographique, sociale, économique — avec des pays dont on connaît la fécondité sert-elle de critère d'estimation ? La valeur avancée pour les Emirats paraît très faible en comparaison de ce que l'on observe dans les pays voisins, Koweït et Bahraïn. Nous avons pu vérifier que pour Bahraïn, l'ONU fournit une estimation erronée de l'indice synthétique de fécondité, 4,63 enfants par femme. C'est la valeur que donne l'état civil non corrigé. La publication du recensement de 1981 a cependant permis une sérieuse réévaluation de ce chiffre, en le rehaussant à 7,4 enfants par femme (méthode de Brass).

TABLEAU 2. — INDICE SYNTHÉTIQUE DE FÉCONDITÉ (ISF) EN 1980-85 ET EXISTENCE LÉGALE D'UNE ORGANISATION DE PLANIFICATION FAMILIALE (PF) DANS LES PAYS DE LIGUE ARABE (PAR ORDRE DE FÉCONDITÉ CROISSANTE)

Pays	ISF (enfants/femme)		Exist. d'une organ. de PF	
	a)	b)	Oui	Non
Liban		3,79	+	
Tunisie	4,8	4,92	+	
Égypte		5,23	+	
Maroc	5,7	6,44	+	
Émirats A. Unis		5,94		—
Algérie	6,1	6,97	+	
Somalie		6,09	+	
Soudan		6,58	+	
Koweït *	6,5	6,15		+
Irak		6,66	+	
Qatar		6,76		—
Yémen démoc.		6,87	+	
Mauritanie		6,90		—
Libye		7,17		—
Syrie		7,17	+	
Jordanie		7,38	+	
Bahraïn *	7,4	4,63	+	
Yémen Rép. ar.	7,9	6,76	+	

\* Femmes de nationalité koweïtienne ou bahrainie seulement.  
Sources : a) État civil (ajusté) ou enquêtes, lorsqu'il en existe pour la période 1980-85.  
b) Estimations de l'ONU (1986), à ne retenir, et à considérer avec précaution, que lorsqu'il n'existe pas de données de type a).

### 1.2. Décalages temporels

Les données manquent pour comparer le passé proche de ces pays. Il est toutefois probable que tous avaient, vers 1960, un indice synthétique de fécondité de l'ordre de 7 à 8 enfants par femme (Liban excepté). L'étagement actuel reflète ainsi vraisemblablement des différences qui se sont creusées pour l'essentiel au cours des trois décennies passées.

L'état civil permet de suivre l'évolution de la natalité dans cinq pays (figure 2) et de la fécondité générale dans quatre d'entre eux (tableau 3), qui couvrent presque l'éventail des niveaux actuels de la fécondité.

La Tunisie et l'Égypte connurent une transition précoce pour la région. Derrière le Liban, ils furent les deux premiers pays à voir leur fécondité fléchir. En mettant en place des programmes dès les années 60, ils avaient été les pionniers de la planification familiale dans le monde arabe. Dans leurs tout débuts, ces programmes facilitèrent sans doute le contrôle de leur fécondité par des femmes déjà motivées, plus qu'ils ne suscitèrent des vocations nouvelles à limiter les naissances. C'est ce que pourrait révéler l'expérience de l'Égypte. Nous avons montré que la quasi-constance de l'indice synthétique de fécondité générale entre 1937 (6,45) et 1960 (6,71) résultait de deux mouvements qui se compensaient : hausse de fécondité dans les générations nées avant 1930, mais baisse dès

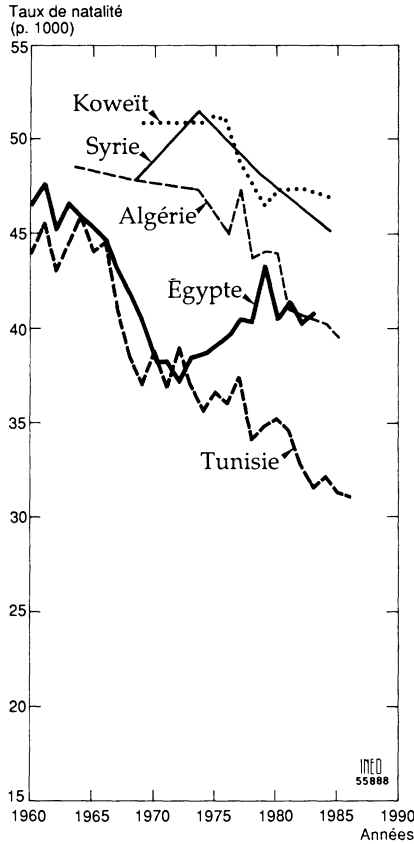


Figure 2. — Évolution récente de la natalité dans cinq pays arabes

Source : Calculs de l'auteur, d'après les séries de naissances fournies par les Etats. Pour la Syrie, les naissances d'une année  $t$  sont estimées par la somme : naissances déclarées dans le délai légal l'année  $t$  + naissances déclarées avec retard l'année  $t + 1$ .

les générations suivantes, dont la vie reproductive avait commencé vers 1950 (Fargues, 1986 b). Tout se passa comme si l'adoption d'un programme officiel de limitation des naissances en 1964, avait répondu à une demande potentielle déjà vieille de dix ou quinze ans.

Après un cheminement remarquablement identique entre 1960 et 1974, L'Égypte et la Tunisie divergent brutalement. Tandis que le déclin de la natalité et de la fécondité se poursuit sans faille en Tunisie, la natalité (et vraisemblablement la fécondité<sup>(6)</sup>) se relève en Égypte à partir de 1975. Parmi les diverses explications que l'on peut alléguer, avançons pour l'instant celle-ci : entre la fin de sa quatrième guerre avec Israël (octobre 1973) et la signature des accords de Camp David (septembre 1978), l'armée égyptienne s'est progressivement démobilisée. Des couples séparés par de longues années d'hostilités se sont peu à peu reformés. Les naissances retardées ont pu être récupérées.

Vient ensuite l'Algérie. Partie d'une natalité initiale supérieure à celle des deux pays précédents, elle a abordé avec dix à quinze ans de retard l'étape où la natalité décroît. La diminution de l'indice synthétique de près de 3 points en 20 ans (tableau 3), indique qu'elle irait maintenant au rythme de la Tunisie.

TABLEAU 3. — ÉVOLUTION DE L'INDICE SYNTHÉTIQUE DE FÉCONDITÉ DANS LES PAYS OÙ L'ON PEUT LA SUIVRE (ENFANTS PAR FEMME)

Année	Tunisie		Algérie ISFG	Égypte ISFG	Koweït* ISFG
	ISFG	ISFM			
1960				6,71	
1966	6,89				
1967	6,11	7,56			
1968	6,14	7,39			
1969	6,31	7,40			
1970	5,99	6,85	8,36		7,21
1971	5,72	6,51			
1972		6,74			
1973		6,27			
1974		5,99			
1975	5,81	6,06		5,52	7,08
1976	5,33	5,90			
1977	5,83	6,03	7,41		
1978	5,30	5,47	7,27		
1979	5,29	5,53	7,05		
1980	5,18	5,53	6,95		6,60
1981	4,95	5,42	6,39		
1982		5,11	6,37		
1983		4,91	6,33		6,71
1984		5,02	6,09		6,60
1985		4,95			6,47
1986		4,95	5,41		

ISFG : somme des taux de fécondité générale par âge.

ISFM : estimation de la somme des taux de fécondité des mariages par le rapport des naissances à une moyenne des mariages des années antérieures, calculé pour la Tunisie en raison de la longueur de la série qu'il fournit.

\* Femmes de nationalité koweïtienne seulement.

Sources : État civil, ajusté par les États. Pour l'Algérie, 1986 : *Enquête nationale algérienne sur la fécondité*, CENEAP, juin 1987, cité par Kouaci (1988).

(6) Les statistiques dont nous disposons pour l'Égypte ne permettent pas de suivre la fécondité, dont la dernière valeur connue remonte à 1976. Il se peut que la fécondité n'ait pas tout à fait suivi la natalité. En effet, au lendemain de la guerre d'octobre 1973, l'Égypte s'est ouverte à l'émigration. Ce sont surtout des hommes qui émigrèrent dans le Golfe, beaucoup d'entre eux laissant leur épouse en Égypte. Il se pourrait qu'ils aient contribué à la natalité égyptienne, grâce à des retours relativement fréquents au pays, tout en ne comptant plus parmi les résidents : leurs enfants figureraient au numérateur du taux brut de natalité, tandis qu'eux-mêmes ne figureraient pas au dénominateur. A fécondité constante, ce serait un facteur de hausse de la natalité. Toutefois, le volume de l'émigration — au total moins de 4 % de la population — ne peut pas expliquer une hausse de la natalité de 10 % environ. Par ailleurs, la Tunisie connaît un courant d'émigration de même ampleur relative mais aucune hausse de natalité.

Le Koweït et la Syrie offrent un exemple de déclin plus tardif, à partir d'un niveau initial encore plus élevé<sup>(7)</sup>.

## 2. La transition matrimoniale

### 2.1. *Le mariage entre deux équilibres*

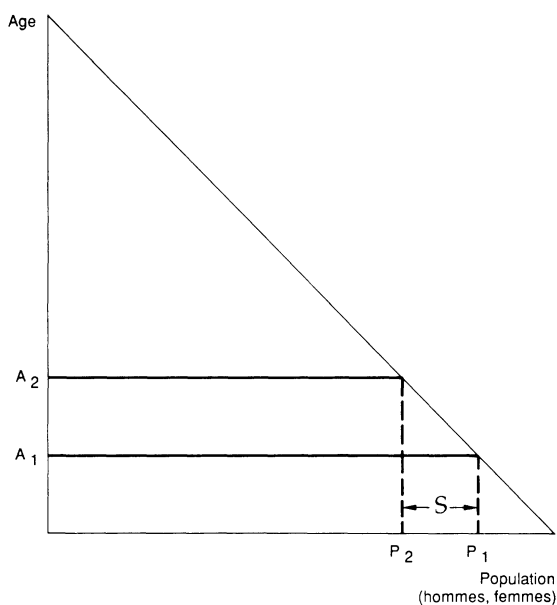
Nous avons montré ailleurs (Fargues, 1987) comment deux institutions dont la combinaison caractérise le droit matrimonial musulman, la polygamie et la répudiation, ne peuvent se réaliser qu'à la faveur de deux normes, dont la loi ne fait pas mention : l'universalité du mariage et l'écart d'âge au premier mariage entre les conjoints.

La polygamie, c'est-à-dire le droit<sup>(8)</sup> pour l'homme de contracter un nouveau mariage alors qu'il est déjà marié, et la répudiation, c'est-à-dire la facilité de procédure accordée à l'homme pour divorcer (généralement dans le but de se remarier), supposent un excédent de femmes par rapport aux hommes dans la population mariable. Un schéma simple (figure 3) montre comment l'association de deux normes permet de dégager un surplus de femmes célibataires à marier. Négligeons les différences de structure d'âge entre les sexes. Les pyramides des âges des hommes et des femmes sont alors superposables, ce qui est approximativement le cas aux âges du premier mariage. Si toutes les femmes contractent leur premier mariage à l'âge  $A_1$  et tous les hommes à l'âge  $A_2$ , le nombre de célibataires à marier chez les femmes,  $P_1$ , dépasse le nombre de célibataires à marier chez les hommes,  $P_2$ . La différence entre ces deux effectifs représente le « surplus »  $S$  des jeunes filles qui quitteront le célibat avec un homme qui n'est plus célibataire. Pour ce dernier, il s'agit soit d'un mariage polygamique s'il est marié, soit d'un remariage s'il est divorcé ou veuf. De ces deux types de remariage, c'est le premier qui est le plus fréquent. Par les effets conjugués du décalage d'âge au premier mariage et de la surmortalité masculine, le veuvage est rare chez les hommes aux âges où l'on peut prétendre au mariage avec une jeune fille célibataire. Sur 1000 mariages, on compte 14 mariages d'homme veuf avec une femme célibataire en Algérie (1980) et 15 en Egypte (1977), contre respectivement 30 et 34 mariages d'homme divorcé avec une femme célibataire.

(7) L'EMF avait également montré que la fécondité pourtant remarquablement haute de certains pays du Moyen-Orient, était déjà entrée dans une étape de décroissance. Ainsi en Jordanie, l'indice synthétique de fécondité atteignait-il 7,70 enfants par femme deux ans et demi avant l'enquête, mais 8,94 dix ans auparavant. En Syrie, la progression avait été de 8,46 à 7,51. Dans ces deux pays, la baisse aurait été d'1 point en dix ans. Seul le Yémen, avec 8,51 enfants par femme, n'aurait connu aucune baisse de fécondité (Farid, 1987). Rappelons toutefois avec quelle circonspection il faut considérer toutes les estimations rétrospectives de l'EMF.

(8) La Tunisie est le seul État arabe dont le code du statut personnel ait aboli ce droit, ainsi que celui de divorcer par répudiation.





Légende : S = Surplus de femmes célibataires à marier

Figure 3. — Le déséquilibre du marché matrimonial

La comparaison des pays arabes entre eux (tableau 4) montre qu'une élévation de l'écart d'âge entre conjoints tend à se traduire par une élévation, soit de la polygamie, soit de la divortialité, soit des deux à la fois. Il ne s'agit que d'une tendance, car les indicateurs utilisés — les seuls que nous ayons pu calculer — sont imparfaits.

Ces indicateurs ne permettent pas d'apprécier directement les rôles respectifs des deux régulateurs d'un marché matrimonial à excédent de femmes que sont la polygamie d'une part, et le divorce de l'autre. Il faudrait pour cela comparer la fréquence des époux polygames et divorcés parmi les premiers mariages féminins. En effet, il n'est pas du tout équivalent de mesurer la polygamie comme fréquence de l'état de polygame parmi les hommes mariés (ce que nous avons fait au tableau 4), ou comme fréquence des mariages de type polygamique parmi l'ensemble des mariages (ce qu'il faudrait faire pour une comparaison). Dans les quatre pays où nous avons pu le calculer (tableau 4), le second indice vaut à peu près le double du premier. Cette différence signifie tout simplement que, dans un cas sur deux environ, l'union polygamique est suivie du

TABLEAU 4. — QUELQUES INDICATEURS DE NUPTIALITÉ VERS 1980

Pays	Différence d'âge au premier mariage entre hommes et femmes *	Polygamie		Divorces pour 100 mariages **
		pour 100 hommes mariés	pour 100 mariages	
Tunisie a)	4,1 ans	0,5	0	14,8
Syrie a) et b)	4,3	1,9	n.d.	7,0
Algérie a)	4,4	1,8	5,6	n.d.
Maroc a) et b)	4,6	6,6	n.d.	25,7
Koweït a)	4,8	7,0	11,9	29,5
Yémen b)	4,9	5,2	n.d.	25,3
Jordanie a) et b)	5,2	3,8	n.d.	19,8
Liban a)	5,3	3,7	n.d.	8,0
Bahraïn a)	5,3	5,4	11,1	26,8
Égypte a) et b)	5,9	3,8	6,5	20,8
Soudan b)	6,5	16,8	n.d.	17,4
Mauritanie a) et b)	7,9	6,0	n.d.	45,3
Moyenne	5,3	5,6	—	21,9

\* Différence des SMAM (« singulate mean age at marriage » calculé à partir des proportions de célibataires par âge à une date donnée).

\*\* Cet indice est égal, soit au rapport des divorces aux mariages de la même année (source a), soit à la fréquence des femmes non célibataires de 40-49 ans dont le premier mariage a été rompu par divorce (source b). Le premier indice sous-estime la fréquence de rupture des unions par divorce, car on rapporte les divorces à un nombre de mariages supérieur à celui dont ils proviennent effectivement (interférence du veuvage, accroissement des promotions de mariages).

Sources :

a) Indices tirés des recensements ou des enquêtes démographiques et de l'état civil, ajustés par les États ou par nous-même.

b) Indices tirés de l'Enquête Mondiale sur la Fécondité.

divorce de la première épouse, grâce auquel l'homme redevient monogame. 36 % des divorces prononcés au Koweït, par exemple, rompent ainsi une union polygamique (1985). La proportion moyenne de polygames observée parmi les hommes mariés, 5,6 % dans l'ensemble des douze pays considérés au tableau 4, pourrait correspondre à une fréquence de la polygamie au mariage de l'ordre de 10 à 12 %. Retenons pour l'instant la grande importance du divorce dans de nombreuses sociétés arabes, mais la part plus modeste de la polygamie.

Quoiqu'en équilibre fragile, ces quatre phénomènes ne sont pas demeurés stables dans le temps. Certaines sociétés arabes semblent avoir connu au vingtième siècle une évolution majeure, la baisse de la divortialité. En Algérie par exemple, la fréquence des divorces est tombée de 35 % des mariages au début du siècle à 10 % vers 1960. De 1945-49 à 1975-79, elle est passée de 28 % à 20 % en Égypte, de 25 % à 16 % à Damas, etc. (Fargues, 1987). Avec la régression du divorce, s'est atténué son effet régulateur du marché matrimonial. L'autre régulateur, la polygamie, tendant lui-même à diminuer, c'est par une atténuation des mécanismes engendrant un excédent de femmes mariables que l'équilibre s'est rétabli.

La première de ces règles a-t-elle réagi ? Sans doute non : le célibat définitif des femmes ne paraît<sup>(9)</sup> pas s'être élevé. C'est plutôt par la seconde qu'un nouvel équilibre s'est instauré : avec l'élévation de l'âge des jeunes filles au premier mariage, l'écart d'âge entre conjoints n'a cessé de se réduire depuis deux ou trois décennies. Dans tous les pays arabes où le calcul est possible, nous avons pu vérifier que le premier mariage féminin tend à être retardé; il s'agit d'un mouvement général. Une étude fine a montré qu'au Maroc, aucune province n'y échappe, ni dans son secteur urbain ni dans son secteur rural. Cependant, l'hétérogénéité régionale va en s'accroissant : Rabat enregistre à la fois le niveau et l'accroissement les plus élevés, l'âge moyen des femmes au mariage passant de 21,2 ans en 1971 à 25,2 ans en 1982, tandis que les provinces excentrées de Guelmim (urbain) et de Ouarzazate (rural) enregistrent niveaux et accroissements les plus faibles (de 19,0 à 19,5 ans et de 17,6 à 18,2 ans respectivement) (CERED, 1987).

D'un équilibre ancien où le couple répudiation-remariage et la polygamie permettaient un fort écart d'âge entre conjoints, on s'achemine ainsi vers un équilibre nouveau où les conjoints peuvent être égaux par l'âge parce que leur inégalité devant le divorce et le remariage s'est résorbée.

## **2.2. Baisse du divorce et mouvements contradictoires de la fécondité**

Aucun pays arabe ne produit les données qui permettraient d'analyser les relations complexes qui existent entre la fécondité et la polygamie. A

*fortiori* sommes-nous démunis pour évaluer les effets de la réduction de la polygamie sur la fécondité. C'est pourquoi nous nous concentrerons sur l'autre phénomène en évolution, le divorce.

Le divorce et la procréation entretiennent des liens ambivalents. Dans la société arabo-musulmane, le divorce sanctionne souvent une union inféconde. Sa haute fréquence traditionnelle peut donc apparaître comme un facteur de fécondité élevée : d'une part parce qu'il redistribuait des partenaires inféconds entre eux, mais non nécessairement stériles; d'autre part parce que la menace de répudiation pouvait inciter la femme à une fécondité élevée. De ce point de vue, la baisse de la divortialité aurait causé une baisse de la fécondité. Cependant le divorce soustrait la femme au risque de procréation durant toute la période où elle n'est pas remariée. De ce point de vue, la baisse de la divortialité est un facteur de hausse de la fécondité, puisqu'elle allonge la durée d'exposition au risque. C'est ce second effet qui paraît l'avoir emporté dans une première période. En Algérie par exemple, on a pu enregistrer une bonne simultanéité entre la

<sup>(9)</sup> On ne peut le mesurer que dans les générations qui ont achevé leur primo-nuptialité : celles qui sont âgées de plus de 50 ans, par convention. Il est donc trop tôt pour pouvoir apprécier la hausse de célibat définitif que pourrait entraîner le retard du premier mariage par les nouvelles générations.

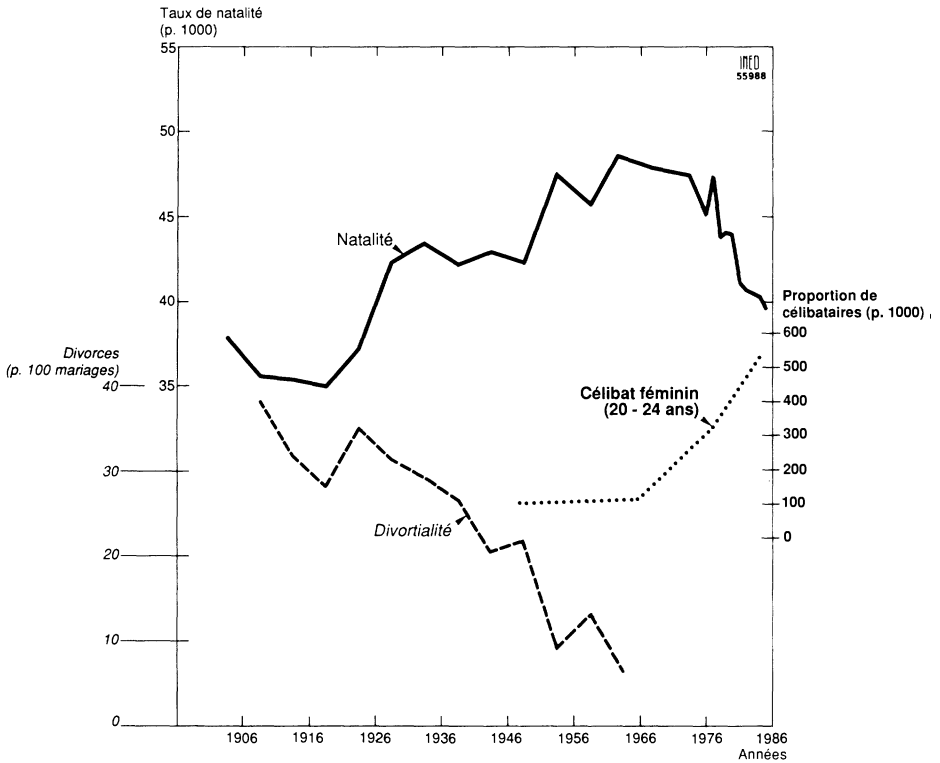


Figure 4. — Natalité, divortialité et célibat féminin en Algérie de 1906 à 1986

Sources :

- 1) **Natalité** : de 1906 à 1956, Biraben, Jean-Noël, « Essai d'estimation des naissances de la population algérienne depuis 1891 », *Population*, n° 4, 1969. 1956 et après : données corrigées fournies dans les annuaires statistiques de l'Algérie.
- 2) **Divorces** : calculs de l'auteur, d'après les données corrigées fournies dans les annuaires statistiques de l'Algérie.
- 3) **Célibat** : recensements de la population de 1948, 1966 et 1977; enquête auprès des ménages de 1984.

régression du divorce et la hausse de la natalité durant soixante ans, entre 1906 et 1966 (figure 4). Mais l'une et l'autre étaient contemporaines d'autres évolutions susceptibles d'expliquer séparément les deux phénomènes, si bien que l'on ne peut pas savoir quelle est la part du déclin de la divortialité, c'est-à-dire de la stabilisation de la famille conjugale, dans l'élévation de fécondité observée durant la première phase de la transition démographique dans divers pays arabes.

A plus long terme toutefois, la relation entre divorce et fécondité tend à s'inverser. En vertu d'une arithmétique simple de la nuptialité, la baisse du divorce a entraîné, nous l'avons vu, une élévation de l'âge des femmes au premier mariage. Elle a donc contribué à retarder l'âge auquel elles inaugurent leur vie féconde. L'expérience algérienne montre que c'est à

partir du moment où le mariage féminin est devenu franchement plus tardif, vers 1970, que la natalité a commencé à décliner. Elle suggère ainsi qu'une double évolution de la nuptialité, vers plus de stabilité dans l'union conjugale et vers plus d'égalité (dans l'âge) entre les conjoints, a successivement entraîné une hausse puis une baisse de la fécondité.

### 2.3. Recul du mariage et déclin de la fécondité

La fécondité tend à baisser dans tous les pays arabes où l'on peut la mesurer, sauf au Yémen. Jusqu'à présent, c'est le retard du premier mariage qui explique l'essentiel de cette baisse.

Trois pays seulement publient des données qui permettent de suivre l'évolution la plus récente des taux de fécondité générale (tableau 5) et légitime (tableau 7) par âge de la femme. Ils représentent autant d'expériences de la transition. Nous les comparerons à trois âges de la femme,

TABLEAU 5. — ÉVOLUTION DES TAUX DE FÉCONDITÉ GÉNÉRALE PAR ÂGE EN TUNISIE, EN ALGÉRIE ET AU KOWEÏT (p. 1000)

Année	Groupe d'âges							Indice synthétique
	15-19 ans	20-24 ans	25-29 ans	30-34 ans	35-39 ans	40-44 ans	45-59 ans	
<b>TUNISIE</b>								
1966	75	285	335	302	232	115	35	6,35
1970	43	261	299	269	202	95	29	5,99
1975	40	238	307	265	188	97	27	5,81
1980	36	207	296	250	170	77	23	5,29
1982	33	186	281	254	149	63	25	4,95
V	-2,1	-4,7	-1,7	-1,4	-4,5	-2,3	-0,5	-0,089
<b>ALGÉRIE</b>								
1970	114	338	388	355	282	152	42	8,36
1977	97	285	342	336	267	129	27	7,41
1984	27	224	322	293	227	104	20	6,09
V	-6,2	-8,1	-4,7	-4,4	-3,9	-3,4	-1,6	-0,162
<b>KOWEÏT *</b>								
1970	121	339	375	315	225	59	16	7,21
1975	123	339	374	284	216	57	23	7,08
1980	89	291	367	263	225	59	25	6,58
1985	68	267	349	282	234	72	24	6,48
V	-3,9	-5,3	-1,7	-2,4	+0,7	+0,8	+0,5	-0,054

V : variation annuelle moyenne : pente de la droite de régression, calculée à chaque âge sur tous les points disponibles (reproduits ou non sur ce tableau).  
Source : D'après les données d'état civil (ajustées en Tunisie et en Algérie).  
\* Femmes de nationalité koweïtienne seulement.

TABLEAU 6. — ÉVOLUTION DE LA PROPORTION DE FEMMES CÉLIBATAIRES À 20-24 ANS (p. 1000) EN TUNISIE, EN ALGÉRIE ET AU KOWEÏT

TUNISIE		ALGÉRIE		KOWEÏT *	
1966	270	1966	112	1965	161
1975	361	1977	310	1975	320
1984	590	1984	534	1985	391

\* Femmes de nationalité koweïtienne seulement.  
Sources : Recensements de population, sauf Algérie 1984 (Enquête auprès des ménages).

TABLEAU 7. — ÉVOLUTION DES TAUX DE FÉCONDITÉ LÉGITIME PAR ÂGE EN TUNISIE, EN ALGÉRIE ET AU KOWEÏT (p. 1000)

Année	Groupe d'âges							Total 20 ans & +
	15-19 ans	20-24 ans	25-29 ans	30-34 ans	35-39 ans	40-44 ans	45-59 ans	
TUNISIE								
1966	405	401	378	327	252	131	43	7,66
1970	289	413	347	292	220	107	35	7,07
1975	385	447	369	289	205	108	32	7,25
1980	439	452	381	280	185	85	27	7,05
1982	450	435	373	288	162	70	29	6,78
V	+5,8	+2,7	+0,7	-2,2	-5,0	-3,3	-0,9	-0,040
ALGÉRIE								
1970	275	444	449	402	327	187	56	9,32
1977	431	439	410	374	300	153	36	8,56
1984	290	508	425	333	246	113	23	8,24
V	+1,1	+4,6	-1,7	-4,9	-5,8	-5,3	-2,4	-0,077
KOWEÏT *								
1970	364	452	418	347	253	75	23	7,84
1975	438	516	444	319	242	68	30	8,09
1980	453	494	450	311	250	70	33	8,06
1985	384	456	438	326	269	86	31	8,03
V	+1,5	-0,2	+1,4	-1,4	+1,1	+0,7	+0,5	+0,011

V : variation annuelle moyenne (voir définition au tableau 5)  
Source : Tableau 5 et proportions de femmes encore mariées tirées des recensements de population et interpolées.  
\* Femmes de nationalité koweïtienne seulement.

correspondant à l'entrée dans le mariage (moins de 25 ans) à la période de pleine fécondité (25-34 ans) et à l'achèvement de la descendance (35-49 ans).

a) *Moins de 25 ans.* La fécondité générale a baissé plus profondément qu'aux autres âges, mais la fécondité légitime a partout augmenté. Cela

signifie que le déclin de la fécondité des jeunes femmes résulte entièrement du retard de leur premier mariage. On vérifie en effet qu'à 20-24 ans, le célibat féminin a plus que doublé au cours des quinze dernières années en Tunisie et au Koweït, et plus que quadruplé en Algérie. Quant à l'élévation de la fécondité légitime, Il s'agit clairement d'un phénomène de sélection : le mariage précoce représente une coutume qui ne persiste que dans les groupes sociaux les plus « traditionnels », les moins enclins à limiter leur procréation. Confrontant en Egypte des données de fécondité générale et des données de nuptialité, Coale et Shorter (1982) étaient parvenus à des conclusions voisines : le déclin de la nuptialité précoce a joué dans ce pays un rôle déterminant dans la baisse de fécondité.

b) *De 25 à 34 ans.* La fécondité générale et la fécondité légitime sont demeurées pratiquement constantes, aussi bien dans le pays le moins avancé dans sa transition (le Koweït) que dans le plus avancé (la Tunisie). Partie d'un niveau initial plus élevé, l'Algérie conserve une fécondité supérieure à la Tunisie, malgré la baisse qui s'est poursuivie dans ce groupe d'âges.

On peut en conclure qu'une fois mariées, quel qu'ait été leur âge au mariage, les femmes conservent avant 35 ans la fécondité qu'elles avaient à l'époque où le mariage était précoce.

Diverses études concourent à montrer que les schémas de constitution de la descendance dans les débuts du mariage n'ont pas été très affectés par la diffusion des pratiques contraceptives<sup>(10)</sup>.

En Tunisie par exemple, les intervalles moyens entre le mariage et la première naissance ne varient pas avec les facteurs de la fécondité générale, niveau d'instruction ou secteur de résidence<sup>(11)</sup>. Quel que soit le niveau de leur fécondité totale ultérieure, les femmes n'utilisent pas la contraception avant le premier enfant (Chekir, 1985). La contraception n'intervient pratiquement que pour prévenir les naissances de rang 4 et plus (Baraket, 1985). Les statistiques publiées par la Tunisie permettent de reconstituer les taux de fécondité par durée de mariage pour deux périodes espacées de 4 ans. Durant les douze premières années du mariage, on n'enregistre qu'une évolution minime : la fécondité cumulée au douzième anniversaire du mariage est passée de 3,92 enfants par mariage entre 1977-78 à 3,78 en 1981-82. Au-delà du douzième anniversaire la différence se creuse nettement : durant la première période, 2,30 enfants par mariage avaient encore été procréés, contre seulement 1,79 durant la seconde période.

(10) Le recours limité à la contraception de retard semble caractéristique des pays arabes. Dans l'ensemble des pays en développement couverts par l'EMF, le rapport entre les proportions d'utilisatrices parmi les femmes qui ont atteint la descendance souhaitée et parmi celles qui ne l'ont pas atteinte est égal à 1,5. Dans les pays arabes, on observe des valeurs systématiquement supérieures : Egypte 3,4, Mauritanie 6,0, Maroc 2,9, Soudan 2,4, Tunisie 1,8, Jordanie 2,0 et Syrie 2,9.

(11) L'intervalle protogénésique varie de 15,6 à 21,6 mois; Tunis occupe une position intermédiaire (Chekir, 1985).

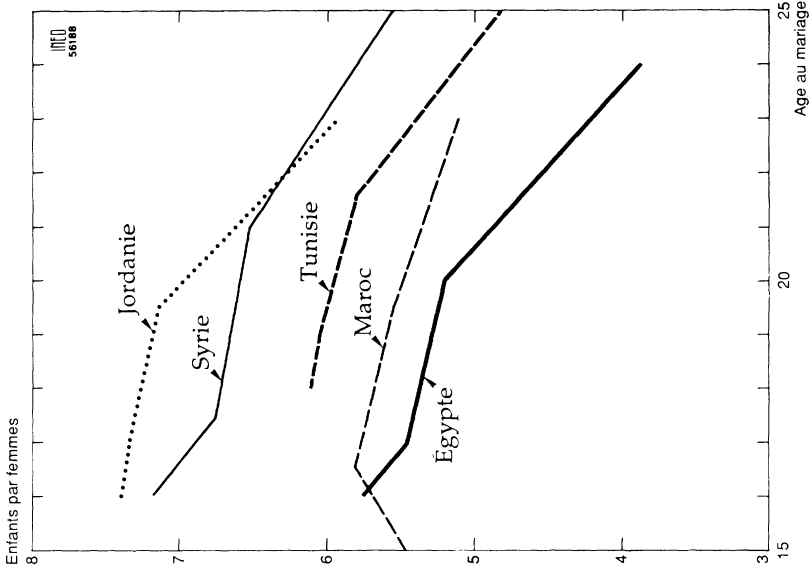


Figure 6. — Descendance selon l'âge au mariage après 15-19 ans de mariage non rompu  
Source : Enquête mondiale de fécondité, d'après Farid, 1987.

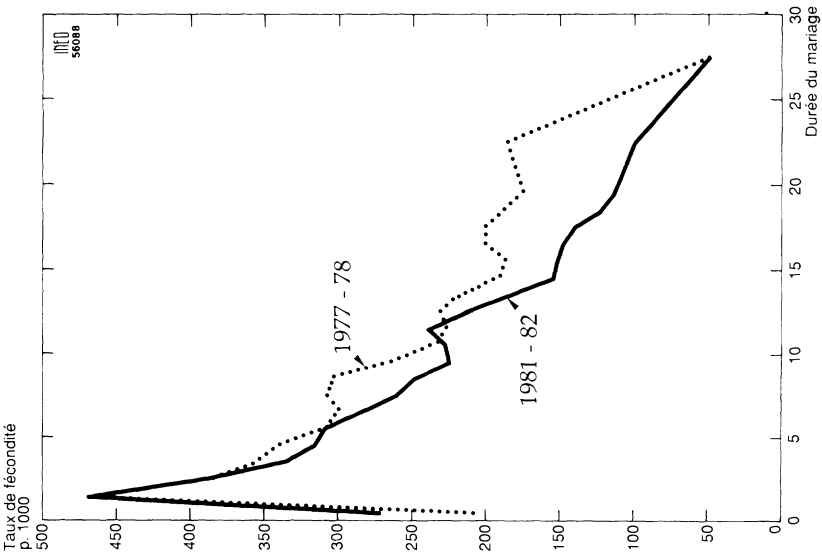


Figure 5. — Fécondité par durée du mariage en Tunisie en 1977-78 et 1981-82  
Source : Calculs de l'auteur, d'après les données fournies par les annuaires statistiques de la Tunisie.



L'examen plus minutieux de ces taux (figure 5) révèle une évolution à chaque durée du mariage. Au cours de la première année, la fécondité s'est sensiblement élevée. Il pourrait y avoir deux raisons à ce changement : la montée des conceptions pré-nuptiales, et la régression du mariage chez les plus jeunes filles, moins fertiles que leurs aînées. Dès le troisième anniversaire, sauf exception, on peut enregistrer une baisse de fécondité, qui s'accroît constamment jusqu'au vingt-cinquième anniversaire du mariage<sup>(12)</sup>.

En Egypte, on observe un schéma d'évolution tout à fait comparable à celui de la Tunisie. Avec le retard du premier mariage, les naissances qui ne sont plus procréées avant 25 ans sont reportées sur les deux groupes d'âges suivants, 25-29 et 30-34 ans, où les taux de fécondité générale n'auraient pas fléchi (Bucht et El-Badry, 1986).

Toutes ces observations pourraient indiquer que les pratiques contraceptives n'interviennent dans le mariage qu'après que la famille ait atteint la dimension souhaitée, c'est-à-dire dans le groupe d'âges suivant. La contraception d'espacement serait-elle négligeable ? Est-elle simplement limitée, parfois contrebalancée, par l'abandon progressif de l'allaitement maternel prolongé, dont les effets inhibiteurs de la fécondité sont notoires ? Passant en revue les déterminants proches de la fécondité dans deux régions rurales d'Egypte, Beni Suef et Menoufia, Gadalla (1987) a retrouvé un résultat bien établi ailleurs (Page et Lesthaeghe, 1981). Lorsque le niveau d'éducation de la femme s'élève, le solde entre un recours plus intensif à la contraception et une durée d'allaitement abrégée est à peu près nul. Seul persiste l'effet de l'âge au mariage, d'autant plus tardif que la femme est plus instruite.

c) *Au-delà de 35 ans*. La fécondité générale et la fécondité légitime ont évolué dans le même sens, à la baisse lorsque la seconde étape de la transition est déjà bien engagée (Tunisie et Algérie), plutôt à la hausse<sup>(13)</sup> dans le pays qui reste au seuil de cette étape (Koweït). La diffusion des pratiques contraceptives fait ici toute la différence. Il s'agit principalement d'une contraception d'arrêt.

L'âge au mariage est une variable clé pour comprendre les différences dans la dimension des familles au sein d'un même pays. Partout, la descendance finale diminue régulièrement au fur et à mesure que le mariage se fait plus tardif. Cependant, il n'explique pas les différences que l'on observe entre les pays (figure 6). Il faut examiner maintenant les déterminants contextuels de la fécondité.

(12) L'expérience tunisienne représente vraisemblablement bien ce qui se passe dans les autres pays arabes. L'EMF avait par exemple révélé que dans les grandes villes, la fécondité baisse à toutes les durées du mariage, sauf les premières (Farid, 1987).

(13) Cette dernière évolution, d'ailleurs à peine perceptible, provient peut-être d'un allongement de la durée de vie conjugale avec le recul du divorce. L'hypothèse reste à vérifier.

### 3. Une transition familiale globale

L'élévation de l'âge des femmes au mariage n'est que l'une des transformations que traverse la famille arabe. Elle est indissociable de deux autres évolutions, l'une largement engagée, la scolarisation des filles, et l'autre en train de se dessiner, l'entrée des femmes sur le marché du travail. Dans la société arabe où la femme traditionnelle était recluse au foyer, celui de son père dans son enfance puis celui de son époux, ces évolutions ne sont pas neutres, ne serait-ce que parce qu'elles conduisent toutes deux la femme hors du foyer (Fargues, 1986 a). Quelles relations entretiennent-elles avec la fécondité ?

**3.1. La transition scolaire** Dans les pays en développement, la diffusion de l'école va souvent de pair avec une baisse de la fécondité. Parmi les divers facteurs qui l'expliquent, citons les trois suivants :

a) Un facteur purement démographique. La prolongation de la scolarité contribue au retard du premier mariage, que nous avons longuement évoqué.

b) Un facteur économique. La diffusion large de l'école, en particulier de l'école secondaire, est signe d'une mutation du rôle de l'enfant. Entre les bénéfices que l'on peut attendre de la procréation (à court terme le travail des enfants et à longue échéance la « sécurité vieillesse ») et les coûts qu'elle engage (scolarisation, santé, logement, consommation alimentaire et vestimentaire des enfants) la balance s'inverse. Alors que dans une société rurale traditionnelle les bénéfices l'emportaient sur les coûts, les coûts tendent maintenant à dépasser les bénéfices, notamment dans les villes où l'enfant entre plus tardivement en activité et où l'économie domestique ne produit plus ses consommations.

c) Un facteur psychologique. L'école introduit la jeune fille dans un monde extérieur au domaine familial. Elle est susceptible de lui présenter des aspirations professionnelles qui concurrenceront le modèle traditionnel de la mère de famille.

Pour toutes ces raisons, on attend une relation négative entre durée de la scolarité et niveau de la fécondité. On l'observe effectivement à l'intérieur de chacun des pays pour lesquels nous disposons des données nécessaires (tableau 8). En revanche, cette variable nous éclaire peu sur les différences nationales de fécondité. Une femme analphabète de Tunisie met au monde moins d'enfants qu'une Jordanienne qui a fréquenté l'école durant 4 à 6 ans. Une Tunisienne dont la scolarité a duré de 1 à 3 ans ou de 4 à 6 ans est moins féconde qu'une Jordanienne qui est restée plus de 7 ans à l'école, etc.

Nous avons retenu le taux de scolarisation des filles dans l'enseignement secondaire comme indicateur des trois facteurs évoqués ci-dessus. La

TABLEAU 8. — FÉCONDITÉ CUMULÉE AU 25<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DE MARIAGE SELON LE NIVEAU D'INSTRUCTION (ENFANTS PAR FEMME) D'APRÈS L'ÉNUQUÊTE MONDIALE SUR LA FÉCONDITÉ

Pays	Nombre d'années de scolarisation de la femme			
	0 an	1-3 ans	4-6 ans	7 ans & +
Égypte	6,53	6,35	6,15	3,78
Jordanie	9,73	9,27	7,70	6,19
Maroc	7,03	5,53	5,82	4,63
Syrie	8,97	7,20	6,53	5,42
Tunisie	7,32	5,92	6,01	3,88

*Source* : Farid, 1987.

carte de ses variations nationales (figure 7) ne correspond pas à la carte de la fécondité (figure 1). Parmi les pays les mieux scolarisés (en relief sur la carte 7<sup>bis</sup>), figurent aussi bien des pays à fécondité modérée (trame claire sur la carte 7<sup>bis</sup>), le Liban, ou l'Égypte, que des pays à fécondité très élevée (trame sombre), la Jordanie, le Koweït ou le Bahraïn.

La liaison entre scolarisation et fécondité disparaît ainsi lorsque l'on compare les pays entre eux.

Il se peut que nous ayons mal choisi nos indices. Le taux actuel de scolarisation est mieux lié au facteur économique qu'aux facteurs démographique et psychologique. En effet, le taux de scolarisation de l'époque où les mères d'aujourd'hui étaient en âge de fréquenter l'école, rendrait plus fidèlement compte de ces deux derniers facteurs. Nous n'avons pas les données qui permettraient de le vérifier.

Il se peut aussi que la scolarisation exerce une influence contradictoire sur la fécondité. Nous avons vu les raisons pour lesquelles elle contribue à sa baisse. Il y en a peut-être d'autres pour lesquelles elle contribue à son maintien. La diffusion de l'école fut un facteur de différenciation entre les sexes avant de devenir un facteur d'égalité. Ce faisant, elle pourrait avoir renforcé les rôles de mère et d'épouse de la femme arabe. Pour que la relation attendue entre école et fécondité s'efface, il suffirait que la balance entre ces effets contradictoires varie avec le pays.

Examinons comment l'analphabétisme s'est résorbé dans le temps. L'expérience tunisienne illustre avec éloquence ce que l'on peut appeler une véritable « transition » scolaire (figure 8).

Les générations nées au début du siècle en milieu rural, un peu plus tôt en milieu urbain, connaissaient un équilibre à haute proportion d'analphabètes. Hommes et femmes avaient une probabilité égale de ne jamais fréquenter l'école. Au fur et à mesure que l'école s'est diffusée, l'inégalité des chances d'y accéder s'est creusée entre garçons et filles. Ce n'est qu'à partir des générations nées vers 1950 en ville et vers 1960 à la campagne, que l'écart entre les sexes a commencé à se combler. Il faut attendre les générations nées après 1970 en ville (et encore à venir en

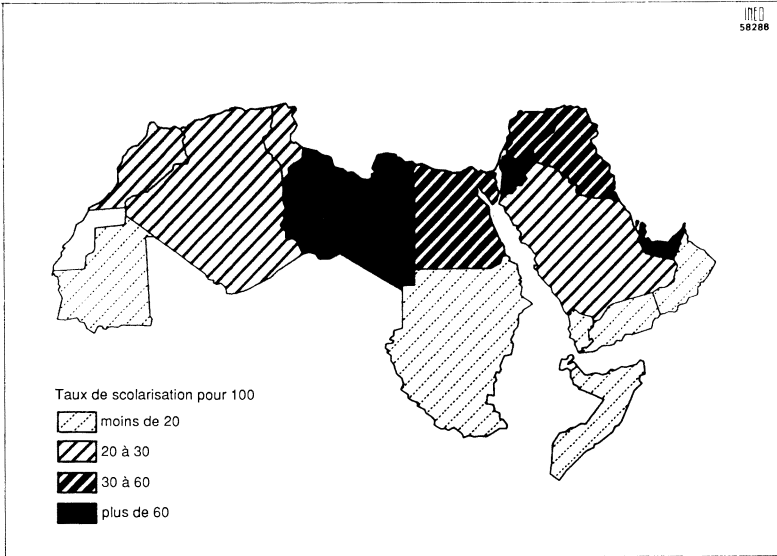


Figure 7. — Carte du taux de scolarisation secondaire dans les pays arabes vers 1980-85

Source : d'après UNESCO : *Annuaire 1986*

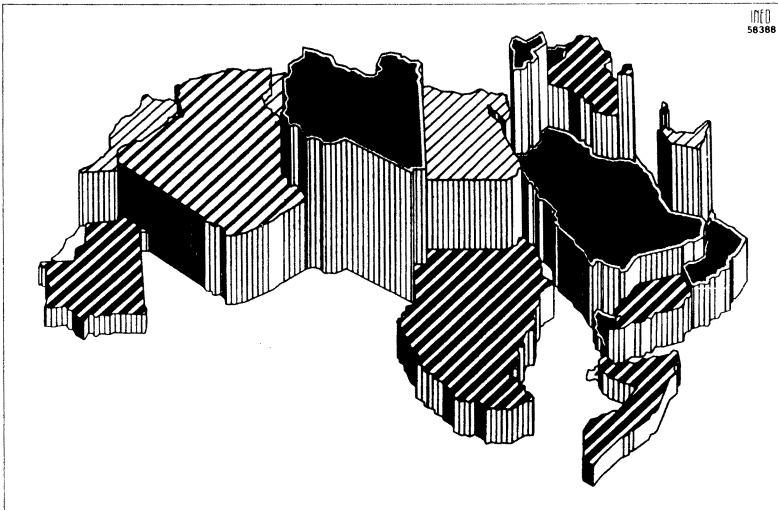


Figure 7 bis. — Indice synthétique de fécondité (trame) et taux de scolarisation secondaire (relief) dans les pays arabes en 1980-85

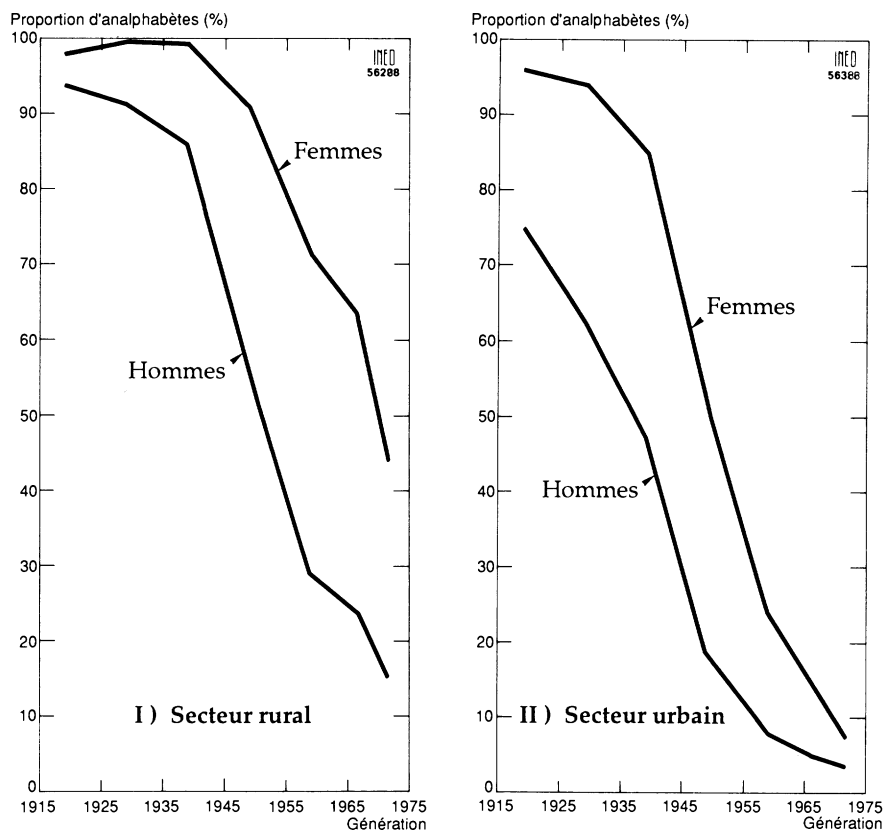


Figure 8. — L'analphabétisme en Tunisie (1984)

Source : Recensement général de la population et de l'habitat (1984). Vol. 3.

secteur rural), pour qu'un nouvel équilibre apparaisse entre garçons et filles, tous sortis de l'analphabétisme.

L'écart entre les courbes masculine et féminine que l'on observe en examinant l'analphabétisme se retrouverait, à un facteur d'échelle près, à tous les autres niveaux d'instruction. Il reflète vraisemblablement bien les inégalités moyennes de savoir entre conjoints. En Tunisie, ces inégalités n'ont cessé de se creuser durant la première moitié du vingtième siècle. 1950 marque un tournant, à partir duquel naissent des générations de plus en plus égalitaires. Le début de la vie féconde de ces générations, vers 1965, a coïncidé, à quelques années près, avec le début de la transition de la fécondité en Tunisie.

En Tunisie, les générations charnières, pour qui les inégalités de savoir entre conjoints sont les plus grandes, sont nées peu avant 1950. Sans doute s'agit-il d'autres générations dans d'autres pays arabes. En effet,

l'école ne s'est pas répandue au même rythme et l'écart entre sexes ne s'est pas creusé, puis résorbé, simultanément dans les différents pays arabes. Voilà peut-être en partie pourquoi la discordance est si grande entre les cartes de l'école et de la fécondité.

### 3.2. *Vers une transition des rôles familiaux ?*

La procréation et l'exercice d'une activité économique peuvent entrer en concurrence, notamment chez les citadines. Concurrence pour le temps, que la femme allouera soit à l'éducation, soit au travail rémunérateur. Concurrence pour l'espace, celui du travail ne coïncidant pas toujours avec le domicile. Concurrence plus générale entre deux aspirations, la première de réalisation familiale et la seconde de réalisation sociale. Cette concurrence est universelle. Cependant, elle pourrait être particulièrement aiguë dans les sociétés arabes : on sait que la femme arabe urbaine est celle dont les taux d'activité sont les plus bas du monde (Fargues, 1986 a).

La carte de la participation des femmes à l'activité économique<sup>(14)</sup> (figure 9) n'est pas très loin de représenter, en négatif, la carte de leur fécondité. A l'exception des deux pays les plus ruraux (la Mauritanie et le Soudan, par ailleurs plus imprégnés de traditions négro-africaines où le rôle économique des femmes est mieux reconnu), la fécondité est d'autant plus basse (trame claire sur la figure 9 bis) que les femmes sont plus actives (relief sur la figure 9 bis).

Ce résultat nous renvoie-t-il à une interprétation économique de la fécondité, que la dissemblance des variations nationales de l'instruction et de la fécondité semblait récuser ? L'obligation matérielle d'abandonner leur activité économique au fur et à mesure que les femmes constituent leur descendance, est en effet à compter parmi les coûts de la procréation. On manque d'études longitudinales pour confirmer un tel mécanisme : il faudrait en effet repérer les entrées et sorties d'activité dans le cycle de vie de la femme.

L'hypothèse économique impliquerait que le taux d'activité diminue lorsque le nombre d'enfants s'accroît. Avec ce dernier, c'est l'âge de la femme qui s'élève : on attend donc une diminution de l'activité économique féminine lorsque l'âge s'élève. C'est effectivement ce que l'on a observé en Tunisie aux deux derniers recensements (figure 10-I). Mais avec l'élévation en âge, c'est également la composition de la population féminine selon l'état matrimonial qui se modifie. Les proportions de femmes mariées, puis de femmes divorcées et veuves augmentent, tandis que la proportion de célibataires diminue. Il se peut alors que l'état matrimonial, et non la constitution de la descendance, explique le déclin de l'activité économique avec l'âge. Si l'on considère la variation des taux

(14) L'indicateur retenu, le taux d'activité dans la population âgée de 15 ans ou plus, est un indicateur très imparfait lorsque l'on considère la population féminine, notamment dans les pays arabes (Zurayk, 1985). Nous n'en avons pas d'autre.

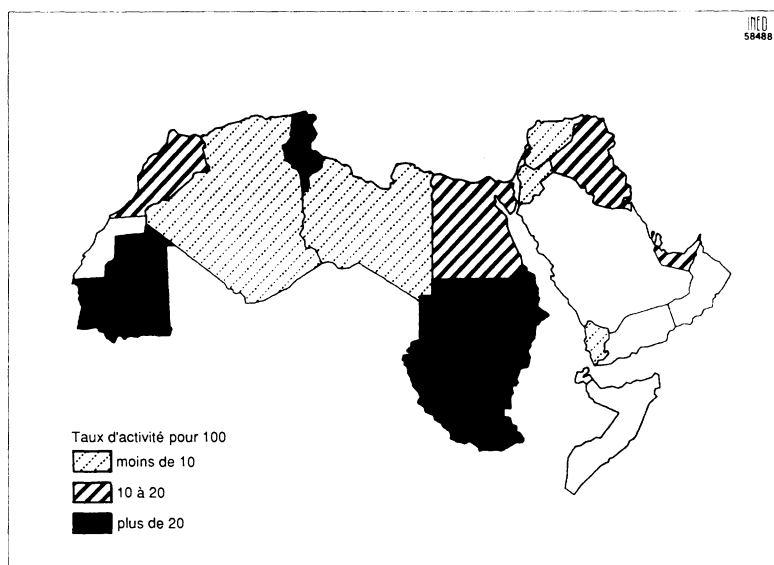


Figure 9. — Carte du taux d'activité féminine à 15 ans et plus vers 1980

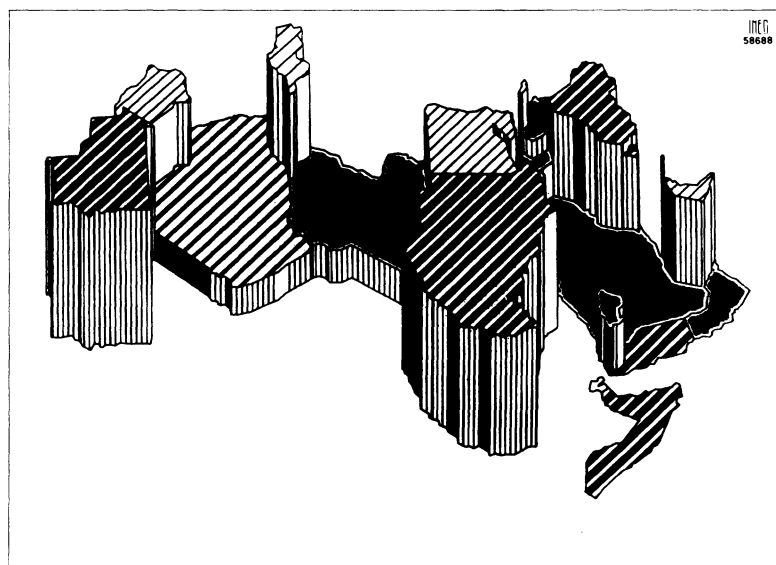


Figure 9 bis. — Carte de la fécondité (trame) en fonction du taux d'activité féminine (relief)

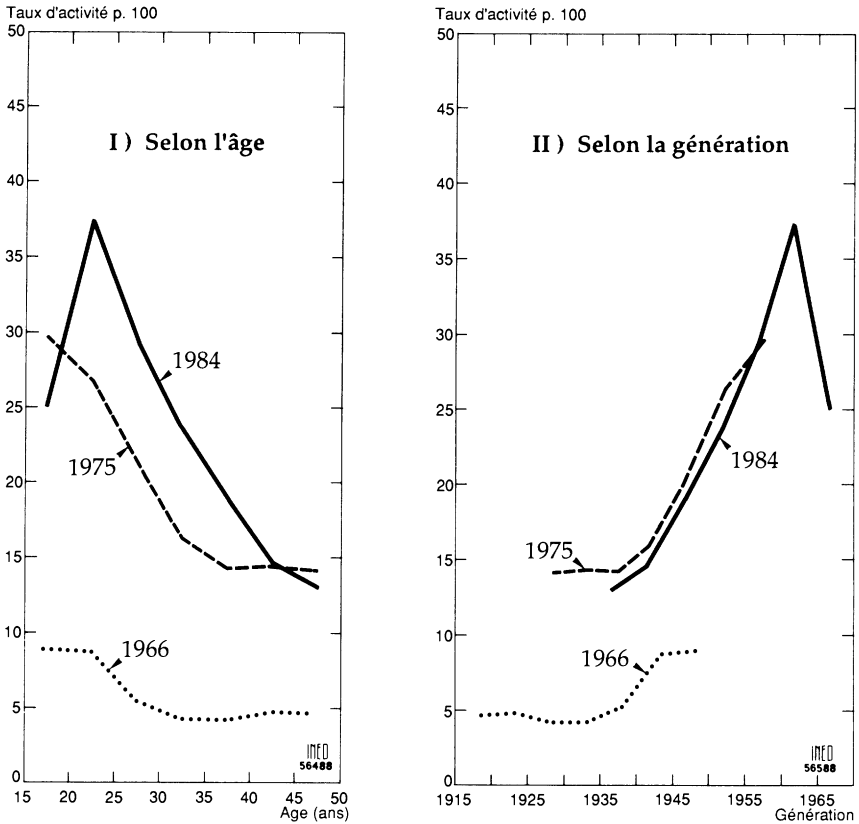


Figure 10. — Taux d'activité féminine en Tunisie en 1966, 1975 et 1984

Source : Recensements de 1966, 1975 et 1984.

d'activité féminine avec l'âge, pour chaque situation matrimoniale séparément (figure 11 : pour 1975 seulement, les publications du recensement de 1984 ne fournissant pas les tableaux nécessaires), c'est bien cette seconde explication que l'on confirme, et non la première. La différence s'établit en effet entre des femmes mariées, inactives à 85 % quel que soit leur âge, à Tunis comme dans l'ensemble du pays, et des femmes divorcées ou célibataires, dont 30 à 40 % participent aux activités économiques dans l'ensemble du pays, et 40 à 60 % à Tunis.

C'est donc le mariage et non la procréation qui s'avère incompatible avec l'activité de la femme. L'existence d'un emploi féminin important chez les célibataires et chez les divorcées, montre en outre que ce n'est pas la société qui s'oppose au travail de la femme, mais bel et bien la famille conjugale.

Comment l'activité féminine est-elle en train d'évoluer ? Nous avons vu qu'elle décroît avec l'âge, à une même date donnée (1975 ou 1984).



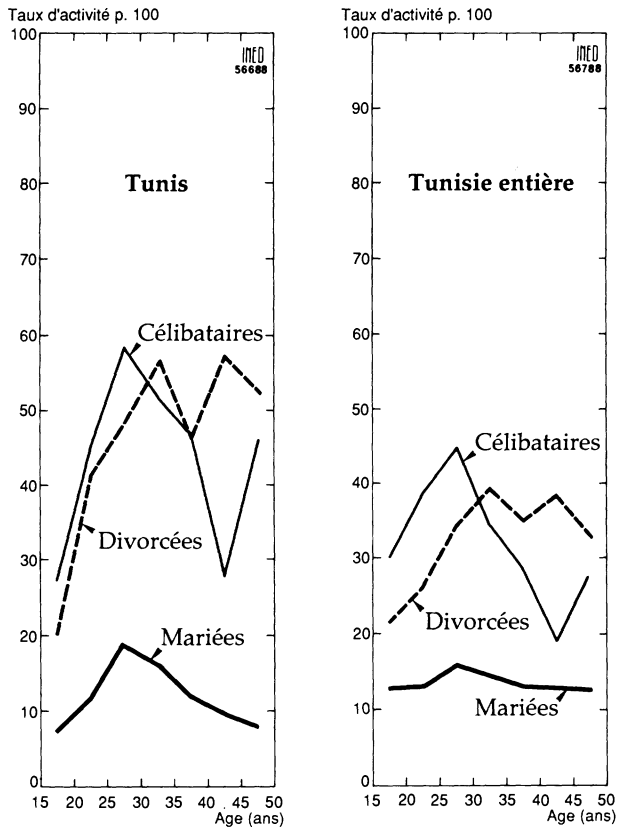


Figure 11. — Activité féminine et état matrimonial en Tunisie (1975)

Source : Recensement général de la population et des logements (1975).

Est-ce à dire qu'elle diminue avec l'avancement en âge, lorsque l'on suit une même génération dans le temps ? Entre 1975 et 1984, les taux d'activité féminine par âge ont sensiblement augmenté en Tunisie. En reclassant les données par générations (figure 10-II), on obtient des courbes superposées. Il n'y a donc eu ni gain ni perte. En d'autres termes, la sortie d'activité des femmes qui ont quitté leur emploi pour cause de mariage, aura été globalement compensée par de nouvelles entrées en activité<sup>(15)</sup>. On voit aussi que les nouvelles générations, celles qui ont franchi leur quinzième anniversaire entre 1975 et 1984, sont plus actives que les générations précédentes ne l'avaient été au même âge. Si leur participation à l'activité économique ne diminue pas lorsqu'elles avanceront en âge, à l'exemple de leurs aînées, le rôle des femmes pourrait évoluer, dans le proche avenir,

(15) A moins que la mesure des activités féminines ne se soit améliorée de 1975 à 1984, comme elle l'a fait de toute évidence entre 1966 et 1975).

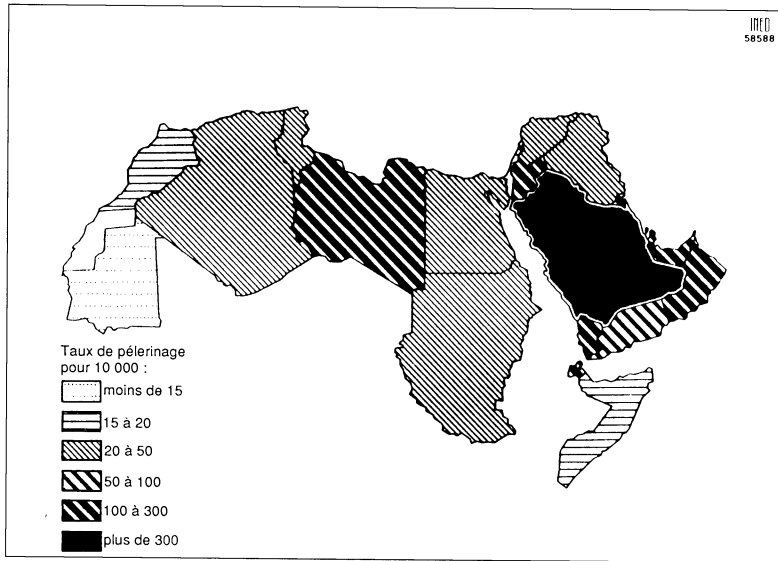


Figure 12. — Carte du taux de participation au pèlerinage de la Mecque en 1982-1986

Source : voir tableau en annexe

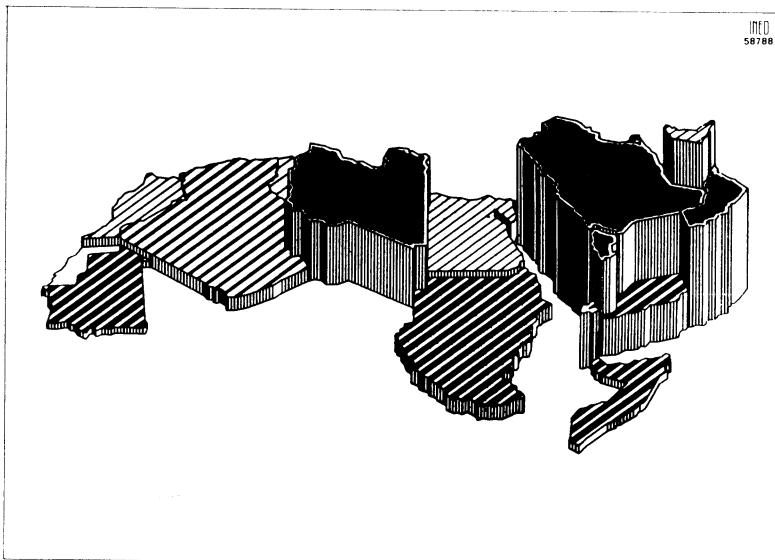


Figure 12 bis. — Carte de la fécondité (trame) en fonction du taux de participation au pèlerinage de la Mecque (relief)

plus profondément qu'au cours des dernières années. Du comportement de ces jeunes générations sur le marché du travail après leur mariage, pourrait fort bien dépendre la poursuite de la transition démographique.

Malgré quelques progrès, l'activité des femmes n'a pas connu en Egypte le même essor qu'en Tunisie. De 1976 à 1987, la proportion d'actives est passée de 5,5 % à 8,9 % seulement<sup>(16)</sup>. Cette inégale ouverture du marché du travail aux femmes de ces deux pays n'est vraisemblablement pas sans rapport avec les évolutions divergentes de leur fécondité.

L'activité exerce-t-elle une influence directe, ou représente-t-elle simplement un bon révélateur de la place des femmes dans la famille et dans la société ? L'Islam, qui assigne une place particulière à la femme, contribue certainement par ses nombreuses variantes régionales à moduler son statut. Cependant, la religion se laisse mal quantifier. Point de comptabilité des mosquées ni d'enquêtes sur les attitudes religieuses. L'annuaire d'Arabie Saoudite nous fournit toutefois une source précieuse : la statistique des pèlerins par nationalité. Nous en avons tiré un « taux » de participation au pèlerinage de la Mecque<sup>(17)</sup>, dont les variations nationales épousent remarquablement celles de la fécondité (figure 12). Faut-il en conclure que l'Islam freine la baisse de la fécondité ? Notre indicateur est trop imparfait pour cela. A côté de la force des convictions religieuses, la proximité des lieux saints<sup>(18)</sup> et le niveau de vie sont deux éléments importants dans la décision d'accomplir le pèlerinage. En ce cas d'espèce l'un renforce l'autre car la nature a doté en pétrole les pays proches de la Mecque. Pour des raisons qui ne sont pas toutes liées à l'économie, il se trouve que les pays pétroliers sont les plus conservateurs en matière familiale.

## Conclusion

La tradition arabo-musulmane limitait l'univers féminin à l'espace familial. Aux côtés d'un époux plus âgé qu'elle, qui détenait le privilège du contact avec le monde extérieur grâce à l'école puis à l'activité professionnelle, la vie de la femme s'organisait autour de son rôle de mère. Depuis à peine un quart de siècle, trois inégalités entre conjoints sont successivement remises en cause : l'inégalité d'âge, l'inégalité devant l'école et l'inégalité devant l'exercice d'une profession hors du foyer. L'abolition des deux premières est en voie d'achèvement. Elle a déjà entraîné un déclin sensible de la fécondité. La troisième inégalité sera sans doute la dernière à tomber. Cela supposera que l'espace social entier s'ouvre à la femme, c'est-à-dire que s'effacent les barrières qui la retiennent dans la famille. Les mentalités sont diversement prêtes à accueillir un tel

---

(16) dans la population âgée de 6 ans et plus (donnée des recensements).

(17) Défini par le nombre annuel moyen de pèlerins par adulte en 1982-86.

(18) Les vols « charter » organisés au départ de tous les pays arabes ont réduit les frais de voyage, qui ne sont pas le premier poste de dépenses du pèlerin.

bouleversement. C'est cette diversité que reflètent les tendances actuelles de la fécondité. Le pays où la transition de la fécondité est la plus résolument engagée, la Tunisie, est le seul dont le code familial ait reconnu à la femme des droits égaux à ceux de l'homme. Certains mouvements religieux tentent d'amener l'Etat à rediscuter les acquis de la femme dans divers pays arabes. L'avenir de ces mouvements pourrait peser sur celui de la transition démographique.

Philippe FARGUES..

## REFERENCES

- Association Libanaise pour la Planification familiale, *Al-'usra fi Lubnân* (La famille au Liban, enquête par échantillon de 1971), Beyrouth, 1974.
- BARAKET Mohammed. — *La fécondité en Tunisie, situation actuelle et perspectives*, ONFP, Tunis, 1985.
- BUCHT Birgitta and EL-BADRY Mohamed A. — « Reflections on recent levels and trends of fertility and mortality in Egypt », *Population Studies*, vol. 40/1, 1986.
- CERED (Centre d'Etudes et de Recherches Démographiques), *La nuptialité féminine au Maroc, variations dans le temps et dans l'espace*, Rabat, 1987.
- CHEKIR Hafedh. — « L'intervalle entre le mariage et la première naissance », in *La fécondité en Tunisie, situation actuelle et perspectives*, ONFP, Tunis, 1985.
- COALE Ansley J. and SHORTER Frederic C. — *The estimation of recent trends in fertility and mortality in Egypt*, National Academy Press, Washington, 1982.
- COURBAGE Youssef et FARGUES Philippe. — « La Population des pays arabes d'Orient », *Population*, n° 6, 1975.
- FARGUES Philippe. — « Monde arabe : la citadelle domestique », in *Histoire de la famille* (A. Burguière et M. Ségalen, éditeurs), T.2, Armand Colin, 1986 (a).
- FARGUES Philippe : « Un siècle de transition en Afrique méditerranéenne : 1885-1985 », *Population*, n° 2, 1986 (b).
- FARGUES Philippe : « La démographie du mariage arabo-musulman, traditions et changements », *Maghreb-Machrek*, n° 116, 1987.
- FARID Samir : « A review of the fertility situation in the arab countries of Western Asia and Northern Africa », in UN (1987).
- GADALLA Saad, MCCARTHY James and KAK Neeraj. — « The determinant of fertility in rural Egypt : a study of Menufia and Beni-Suef Governorates », *Journal of biosocial sciences*, vol. 19, 1987.
- KOUACI Ali : « Fécondité au Nord du Sahara, une application du modèle Bongaarts », in *Congrès africain de Population*, Vol. 1, UIESP, Dakar 1988.
- ONU, *Les perspectives d'avenir de la population mondiale*, Etudes démographiques n° 86, New York, 1986.
- PAGE Hilary and LESTHAEGHE Ron. — *Child-spacing in Tropical Africa : traditions and change*, Academic Press, Londres, 1981.
- United Nations, *Fertility Behaviour in the context of development. Evidence from the World Fertility Survey*, Population Studies n° 100, New York, 1987.
- ZURAYK Hoda. — « Women's economic participation », in *Population factors in development planning in the Middle-East* (ed. by Shorter and Zurayk), The Population Council, Washington, 1985.
- ZURAYK Hoda and al.. — *Beirut 1984 : a population and health profile*, Beyrouth, 1985.

**ANNEXE**  
**URBANISATION, SCOLARISATION, ACTIVITÉ FÉMININE ET PÉLERINAGE :**  
**QUELQUES INDICATEURS DANS LES PAYS DE LA LIGUE ARABE**

Pays	Prop. de population urbaine (Pour 100)	Taux de scolar. des filles (secondaire) (Pour 100)	Taux activ. féminine 15 ans et + (Pour 100)	Taux de partic. au pèlerinage de la Mecque (Pour 10 000)
Algérie	43	39	5	27
Arabie	72	29	<5	200 *
Bahreïn	82	79	17	188
Djibouti	77	—	—	114
Égypte	46	46	17	44
Émirats	78	65	16	293
Irak	71	37	16	29
Jordanie	64	77	6	103
Koweït	94	79	14	198
Liban	80	63	17	57
Libye	65	67	6	120
Maroc	45	17	25	18
Mauritanie	35	6	24	13
Oman	9	19	<5	205
Qatar	88	76	<5	185
Somalie	34	12	—	16
Soudan	21	16	22	30
Syrie	50	47	10	46
Tunisie	57	30	21	25
Yémen (Aden)	40	11	—	77
Yémen (Sanaa)	20	3	8	192

*Sources :* a) ONU : The Prospects of World Urbanization, New York, 1987. b) UNESCO : Annuaire 1986. c) Recensements nationaux, sinon BIT : Annuaire 1986. d) Kingdom of Saudi Arabia : Statistical Yearbook (1983 à 1987) et Recensements nationaux.

FARGUES Philippe.— **La baisse de la fécondité arabe.**

La fécondité des populations arabes commence à fléchir, mais avec de fortes disparités régionales. L'article présente d'abord les niveaux et les tendances les plus récentes révélées par l'état civil dans les quelques pays où ses données sont fiables. Les facteurs d'évolution dans le temps et de variation dans l'espace sont ensuite examinés. Une lente élévation de la fécondité avait précédé la baisse enregistrée ces dernières années. Ces deux mouvements de sens inverse trouvent leur origine dans les transformations du mariage : régression du divorce durant la première moitié du vingtième siècle, puis élévation de l'âge des filles au premier mariage. Bien liées aux différences de fécondité à l'intérieur de chacun des pays arabes, l'urbanisation et la scolarisation n'expliquent ni l'une ni l'autre ses variations entre pays. Dans les populations arabes, le second facteur se trouve tantôt associé à la baisse de la fécondité tantôt à son maintien, peut-être parce qu'en favorisant les garçons, l'école accroît l'inégalité future entre les conjoints. Le taux de participation des femmes aux activités économiques exercées hors du foyer est en revanche bien corrélé au déclin de la fécondité, sans doute parce qu'il est un bon témoin des évolutions des rôles familiaux.

FARGUES Philippe.— **The decline in Arab birth rates.**

Birth rates in Arab populations have begun to fall, but there are strong regional differences. In the paper the levels and most recent trends revealed by civil registration in the few countries where such data are reliable are presented. Evolution in time and variation in space are then examined. A slow rise in birth rates had preceded the decline recorded during the last few years. These two opposite trends are due to changes in the institution of marriage : decrease in the number of divorces during the first half of the 20th century, followed by increase in the age of women at first marriage. Although urbanization and school attendance are clearly related to differences in birth rates within each of the Arab countries, neither explains variations between countries. Among Arab populations, higher school attendance is sometimes associated with lower birth rates and at others with constant birth rates, perhaps because of the favouritism shown to boys, higher levels of school attendance tend to increase inequalities between future spouses. The percentage of women employed outside the home is, however, directly correlated with the decline in birth rates, doubtless because it is a clear indication of role evolution within the family.

FARGUES Philippe.— **Descenso de la fecundidad árabe.**

La fecundidad de las poblaciones árabes comienza a descender, pero con fuertes diferencias regionales. El artículo presenta en primer lugar los niveles y las tendencias más recientes reveladas por el registro civil de algunos países donde las estadísticas son confiables. A continuación se examinan los factores de evolución en el tiempo y de variación en el espacio. Un lento ascenso de la fecundidad había precedido al descenso registrado estos últimos años. Estos dos movimientos de dirección opuesta tienen su origen en las transformaciones del matrimonio : regresión del divorcio durante la primera mitad del siglo veinte, luego aumento de la edad de las mujeres al primer matrimonio. Si la urbanización y la escolarización se ven bien ligadas a las diferencias de fecundidad al interior de cada uno de los países árabes, ni una ni otra explican las diferencias entre países. En las poblaciones árabes, el segundo factor se halla a veces asociado al descenso de la fecundidad a veces a su persistencia, posiblemente porque favoreciendo a los varones, la escuela aumenta la desigualdad futura entre los cónyuges. La tasa de participación de las mujeres en las actividades económicas ejercidas fuera del hogar se halla por el contrario bien correlacionada con el descenso de la fecundidad, sin duda porque resulta un buen testificante de la evolución de los roles familiares.